



PLAN
CLIMAT-AIR-ÉNERGIE
TERRITORIAL

**RÉPONSE AUX AVIS DES
PERSONNES PUBLIQUES
ASSOCIÉES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

1	AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES	3
1.1	AVIS DE L'ÉTAT	3
	RÉPONSES A L'AVIS DE L'ÉTAT	3
1.2	AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAE)	5
	RÉPONSES À L'AVIS DE LA MRAE	5
2	ÉVOLUTIONS DES RAPPORTS DU PCAET SUITE AUX REMARQUES DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES	12
2.1	DIAGNOSTIC.....	12
	2.1.1. LES DONNÉES CLIMAT AIR ÉNERGIE DES OBSERVATOIRES	12
	2.1.2. POTENTIELS DU TERRITOIRE	14
	2.1.3. SYNTHÈSE DES POTENTIELS DU TERRITOIRE	16
2.2	STRATÉGIE	19
	2.2.1. ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE	19
	2.2.2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR	20
2.3	SYNTHÈSE.....	27
	2.3.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	27
	2.3.2. TRANSITION CLIMATIQUE	28
	2.3.3. STRATÉGIE DE QUALITE DE L'AIR	29
	2.3.4. L'OBSERVATOIRE DU PCAET	30

1 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

1.1 AVIS DE L'ÉTAT

L'avis des services de l'Etat a été reçu le 10 juillet 2024. Vous trouverez dans ce chapitre les questions formulées par la DREAL (encadré fond rose) et les réponses synthétiques de la communauté de communes qui renvoient aux chapitres suivants.

RÉPONSES A L'AVIS DE L'ÉTAT

La communauté de communes de Lacq-Orthez a réalisé une évaluation de son 1er PCAET, soulignant de bons résultats et des améliorations à apporter sur certains points, tels que la réduction des émissions des secteurs du transport et de l'agriculture ou la mobilisation des citoyens. Avec la mise à jour du plan climat, le territoire confirme ses ambitions et sa volonté de mettre au centre de sa stratégie de développement une transition écologique partagée et maîtrisée. La mise à jour de son Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), signé avec l'État, constituera une opportunité pour mettre en avant des objectifs opérationnels et des projets locaux de transition écologique. Une mobilisation forte de l'échelon communal au côté de l'intercommunalité demeure indispensable à cette traduction opérationnelle. La mobilisation des citoyens pour un projet commun partagé constituera également un enjeu pour cette nouvelle période.

La communauté de communes Lacq Orthez a bien pris en compte la remarque des services de l'Etat relative à la mobilisation des communes. A cette fin, une nouvelle étape sera ajoutée à la fiche action 1.2.2 « coopérer avec les parties prenantes ». Ainsi, une enquête communale sera organisée afin d'identifier des objectifs opérationnels basés sur les données issues du terrain (rénovation des bâtiments publics, verdissement de la flotte de véhicules, installation d'énergies renouvelables et lien avec les ZAENR ...). En ce qui concerne la mobilisation du public, la fiche action 1.2.1 « concerter et communiquer avec la population » vise à établir une charte de concertation qui sera effective vers 2026.

Le diagnostic réalisé couvre l'ensemble des domaines prévus par la réglementation. Cependant les données qui datent de la période 2012-2019 pourront faire l'objet d'une mise à jour au regard des données actuellement disponibles.

Les données sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre présentées dans le rapport de diagnostic sont celles de l'année 2019. Certaines données de 2020 sont présentées dans le rapport de diagnostic dans les chapitres de synthèse. Les données sur les émissions de polluants atmosphériques n'ont pas été actualisées depuis 2018. Vous trouverez dans le chapitre 2.1.1 les dernières données des observatoires.

Les fiches actions couvrent l'ensemble des enjeux du territoire et permettent de structurer la démarche de transition écologique. Elles sont détaillées, bien documentées, gage du caractère opérationnel du programme d'actions.

La communauté de communes n'a pas de réponse particulière en réponse à cette remarque.

La stratégie retenue par la communauté de communes de Lacq-Orthez vise globalement à atteindre les objectifs nationaux. Les objectifs de production locale d'énergies renouvelables et de récupération reste à préciser avant l'adoption du document. La cohérence est également à confirmer en matière de développement des énergies renouvelables entre les stratégies territoriales communales et intercommunales, filière par filière. À mi-parcours, un état des lieux du développement des projets dans les zones d'accélération des énergies renouvelables pourra utilement être établi. Pour une meilleure lisibilité, il est fortement conseillé à la communauté de communes de Lacq-Orthez de proposer des objectifs opérationnels chiffrés en adéquation avec les objectifs stratégiques retenus. Cet exercice devra être conduit avant le bilan à mi-parcours, comme lors de la mise à jour de son Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

La communauté de communes Lacq Orthez a bien pris note de la remarque des services de l'Etat relative aux objectifs de production d'énergie renouvelable. Vous trouverez dans le chapitre 2.2.4. sa stratégie de développement des énergies renouvelables reformulées suites aux remarques des services de l'Etat. Par ailleurs, la communauté de communes intégrera dans le PCAET, lors de l'évaluation à mi-parcours, les sites identifiés par les communes dans le cadre de la définition des ZAENR et les projets industriels à l'étude.

La communauté de communes de Lacq Orthez a bien pris note de la remarque des services de l'Etat relative à la définition d'objectifs opérationnels chiffrés en adéquation avec les objectifs stratégiques retenus.

Vous trouverez la redéfinition des objectifs stratégiques, suite aux remarques des personnes publiques associées, dans le chapitre 2.2.1.

Vous trouverez la déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques « climat-énergie » par secteur dans le chapitre 2.2.2.

La déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques « air » fera l'objet d'un travail avec ATMO Nouvelle-Aquitaine qui sera présenté lors de l'évaluation intermédiaire.

1.2 AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAE)

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été reçu le 27 Août 2024. Vous trouverez dans ce chapitre les questions formulées par la MRAE (encadré fond rose) et les réponses synthétiques de la communauté de communes qui renvoient aux chapitres suivants.

RÉPONSES À L'AVIS DE LA MRAE

La MRAE recommande de présenter la cohérence du projet de PCAET avec les documents de rang supérieur, en particulier avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Mots clés :

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

PREPA : Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques.

La première version du PCAET s'est fixée comme objectif de respecter les objectifs énergie-climat du SRADDET (2010-2050) de manière identique par secteur et d'atteindre les objectifs du PREPA (2005-2030) pour la qualité de l'air. La production d'énergie renouvelable n'a pas fait l'objet d'atteinte d'un objectif stratégique. Le territoire ne s'est pas fixé de stratégie sur la neutralité carbone.

Vous trouverez, ci-dessous, les tableaux comparant la stratégie initiale du territoire avec le SRADDET et le PREPA.

Stratégie énergétique (consommation d'énergie et production ENR)

Année de référence SRADDET : 2010 Année de référence CCLO : 2015	SRADDET 2010-2050	
	2030	2050
Secteurs		
Résidentiel	-36%	-54%
Tertiaire	-36%	-54%
Transports	-34%	-61%
Industrie	-11%	-31%
Agriculture	-26%	-33%
TOTAL	-30%	-50%
Evolution de la consommation d'énergie		
% ENR	30%	100%

Stratégie CCLO 1ere version	
2030	2050
-30%	-50%
-30%	-50%
-30%	-50%
-30%	-50%
-30%	-50%
-30%	-50%
-	-

Stratégie climatique (émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone)

Année de référence SRADDET : 2010 Année de référence CCLO : 2015	SRADDET 2010-2050	
	2030	2050
Secteurs		
Résidentiel	-67%	-90%
Tertiaire	-67%	-90%
Transports	-45%	-94%
Industrie	-44%	-71%
Agriculture	-24%	-37%
TOTAL	-45%	-75%
Evolution des émissions de Gaz à effet de serre		
% neutralité carbone	-	100%

Stratégie CCLO 1ere version	
2030	2050
-45%	-75%
-45%	-75%
-45%	-75%
-45%	-75%
-45%	-75%
-45%	-75%
-	-

Stratégie d'amélioration de la qualité de l'air

Année de référence : 2005	PREPA 2010-2050		Stratégie CCLO 1ere version		
	Polluant	2026	2030	2026	2030
	Particules fines <10 μ (PM10)	-27%	-57%	-27%	-57%
	Particules fines < 2,5 μ (PM2,5)	-27%	-57%	-27%	-57%
	Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-69%	-50%	-69%
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55%	-77%	-55%	-77%
	Composés Organiques Volatils (COV)	-43%	-52%	-43%	-52%
	Ammoniac (NH ₃)	-4%	-13%	-4%	-13%

Stratégie d'adaptation au changement climatique

Intégrer le scénario +4°C du GIEC dans tous les documents de planification qui se traduit par :

- Augmentation des canicules
- Augmentation des sécheresses
- Augmentation des pluies intenses

Suite aux avis des personnes publiques associées et à la disponibilité de nouvelles données, la stratégie du territoire a été revue.

Elle vise à respecter les objectifs sectoriels du SRADDET pour tous les secteurs sauf l'industrie en raison de l'accueil de projets industriels.

La stratégie Air n'a pas subi de changement.

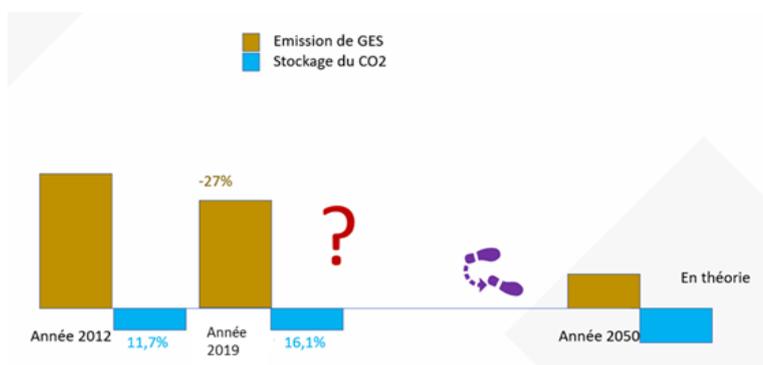
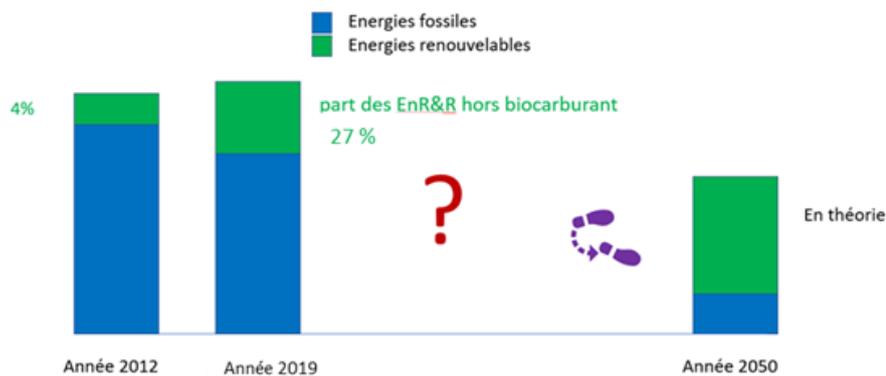
La stratégie d'adaptation n'a pas subi de changement.

La stratégie sur le stockage vise à suivre le rythme régional de stockage de carbone

La nouvelle stratégie de la communauté de commune et sa comparaison avec le SRADDET et le PREPA est présentée dans le chapitre 2.2.1 du présent rapport.

La MRAe recommande de présenter dans le dossier de révision du PCAET le bilan chiffré du PCAET en vigueur et les facteurs y ayant contribué, afin de connaître l'état initial de sa révision à mettre en perspective par rapport aux trajectoires à suivre, au vu des engagements nationaux et régionaux.

Le bilan du 1^{er} PCAET a fait l'objet d'une évaluation en 2021. Les principales évolutions chiffrées de ce rapport sont présentées ci-dessous :



Les Résultats du premier PCAET sont très encourageants :

- Le territoire est sur une dynamique de maîtrise de ses consommations énergétiques
- Le territoire a diversifié sa production d'énergies renouvelables et cela surtout pour les secteurs Industriels et résidentiel : la diminution des émissions de Gaz à effet de Serre est effective sur ces deux secteurs.
- Globalement les objectifs de diminution des émissions polluantes sont atteints
- Le stockage naturel du CO₂ et la récupération du CO₂ sont effectifs sur le territoire

Cependant, entre 2017 et 2023, les données des observatoires ont évolué. L'année de référence du 1^{er} PCAET (2012) n'est plus utilisée par les observatoires régionaux. Ainsi, les chiffres qui ont été utilisés pour l'évaluation du 1^{er} PCAET ne sont plus valables.

Vous trouverez dans le chapitre 2.1.1 :

- Les données énergie-climat entre 2015 et 2021
- Les données de qualité de l'air entre 2005 et 2018

La communauté de communes de Lacq Orthez mettra à disposition du public une synthèse du 1^{er} PCAET lors de la phase de consultation du public.

La MRAe recommande de fournir un état des lieux plus détaillé des leviers d'actions potentiels pour chaque secteur afin de mieux évaluer les choix opérés dans le programme d'actions.

La MRAe recommande d'ajouter une analyse chiffrée des potentialités d'évolution et des leviers d'actions pour les consommations et les émissions de GES.

Les potentiels du territoire ont été évalués pour chacune des thématiques du PCAET et sont présentés dans le chapitre 2.1.2 du rapport.

La MRAe recommande de présenter un état des lieux de la production d'énergies renouvelables et des potentiels d'évolution complet et actualisé en lien avec les délimitations des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) proposées par les communes

La production d'énergies renouvelables et son évolution entre 2015 et 2021 est présentée dans le chapitre 2.1.1.

Les potentiels de développement des énergies renouvelables sont présentés dans le chapitre 2.1.1.

La délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables n'étant pas terminée sur le territoire de la communauté de communes, leur intégration dans le PCAET se fera lors de l'évaluation intermédiaire.

La MRAe recommande de poursuivre les actions de gouvernance afin de renforcer la dynamique collective autour du PCAET.

La communauté de communes de Lacq Orthez poursuivra l'animation du comité de pilotage via une réunion annuelle et poursuivra les interactions avec les acteurs du territoire.

La MRAe recommande de présenter des indicateurs définis de manière complète dans le tableau de suivi et les fiches-actions et de rajouter, dans les fiches-actions concernées, les indicateurs environnementaux afin de s'assurer de leur prise en compte pour chaque action. L'apport de la création d'un observatoire du PCAET mériterait d'être précisé également.

La communauté de communes de Lacq-Orthez ajoutera dans le tableau de suivi les indicateurs définis dans le rapport d'évaluation environnementale. Des indicateurs environnementaux seront ajoutés dans les fiches actions concernées. Les attendus de l'observatoire sont présentés dans le chapitre 2.3.4.

La MRAe recommande d'expliquer la méthodologie retenue pour définir les objectifs opérationnels à partir des potentiels d'évolution identifiés pour chaque secteur. Ce travail doit permettre d'identifier la contribution de chaque secteur aux différents objectifs globaux de la trajectoire, déclinés dans les fiches-actions du programme d'actions du PCAET.

La définition des potentiels du territoire par secteur est présentée dans le chapitre 2.1.2.

La nouvelle stratégie du territoire est présentée dans le chapitre 2.2.1 et sa déclinaison par secteur est présentée dans le chapitre 2.2.2.

La MRAe recommande de rappeler les principes d'évitement-réduction dans la fiche-action 3.1.1 visant le développement des modes de mobilité alternatifs à la voiture individuelle ainsi que les indicateurs de suivi environnementaux. Elle recommande également de rajouter une fiche-action visant à l'élaboration d'une doctrine pour le choix des sites d'implantation des infrastructures

La communauté de communes de Lacq-Orthez ajoutera un paragraphe et des indicateurs sur l'évitement dans la fiche-action 3.1.1.

La définition d'une armature stratégique des infrastructures de transports sera intégrée dans la fiche action 3.1.1.

La MRAe recommande à minima de quantifier la trajectoire de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES des entreprises connues du territoire. Ce suivi pourrait être enrichi au fur et à mesure des connaissances des nouvelles implantations

La quantification des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie est présentée dans le chapitre 2.2.2.

Le suivi de la transition écologique des grandes entreprises industrielles du territoire est pris en charge dans le cadre du projet ZIBAC (Zone Industrielle Bas Carbone). La CCLO participe à ce projet et suivra, dans ce cadre l'évolution des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

La MRAe recommande de proposer des objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2050 afin d'évaluer l'effort du territoire au regard des potentiels d'évolution identifiés (secteur résidentiel et tertiaire)

Les objectifs de consommation d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre des secteurs résidentiel et tertiaire sont présentés dans le chapitre 2.2.1.

La déclinaison opérationnelle de la stratégie pour les secteurs résidentiel et tertiaire est présentée dans le chapitre 2.2.2.

La MRAe recommande de préciser pour chaque filière d'énergie renouvelable les éléments nécessaires à insérer dans le PLUi pour optimiser leur développement (nouvelles dispositions du règlement écrit et / ou création d'une orientation d'aménagement et de programmation dédiée), notamment afin d'améliorer la lisibilité du plan d'action sur le développement des énergies renouvelables.

Suite au travail de définition de la stratégie de développement des énergies renouvelables présentée au chapitre 2.2.2. Les élus ont proposé d'insérer dans le PLUI les éléments suivants :

- D'autoriser le micro-éolien (< 12m)
- D'autoriser le photovoltaïque au sol dans les zones pavillonnaires et proche des entreprises (projet inférieur à 36 kVA).

- D'autoriser les nouveaux sites hydroélectriques si le projet améliore la transparence écologique de l'ouvrage existant.
- D'autoriser l'agrivoltaïsme suivant le schéma défini par les organismes agricoles en évitant leur implantation dans la trame verte du territoire.

Enfin, dans le cadre de la définition des ZAENR, le PCAET incitera les communes à :

- Favoriser l'installation photovoltaïque en toiture.
- Inscrire les parkings (58 ha) pour installer des ombrières photovoltaïque.
- Inscrire les 112 ha de terrains pollués pour l'implantation de photovoltaïque au sol.
- Inscrire les projets photovoltaïques au sol d'intérêt communautaires.
- Inscrire les lacs sous réserve de prise en compte des enjeux écologiques.

La MRAe recommande de créer une action spécifique du PCAET pour définir la stratégie foncière du territoire étendue à l'ensemble des espaces NAF. Ce travail participant à l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) devrait être décliné de manière opérationnelle dans le PLUi (séquestration carbone).

Dans le cadre de la nouvelle stratégie retenue par les élus, les objectifs opérationnels, visant à l'atteinte de la zéro artificialisation nette, seront déclinés dans chacune des fiches actions concernées. Le PCAET préconise d'inscrire dans le PLUi :

- Le maintien des surfaces boisées (forêt et haies) ou prévoir de compenser les surfaces détruites lors de projets d'aménagements (ERC)
- Le maintien des espaces naturels et prioritairement les zones humides.
- Le maintien de 53% minimum des surfaces agricoles afin de rendre possible l'atteinte des objectifs de séquestration carbone présentés dans le chapitre 2.2.2.
- Conditionner les zones projets d'aménagement à l'intégration d'éclairage public performant intégrant la préservation de la biodiversité.

La MRAe recommande d'inscrire dans la fiche-action les modalités précises prévues pour décliner cette action dans le PLUi notamment en matière de gestion des eaux usées et du ruissellement

Les préconisations suivantes seront inscrites dans le programme d'actions du PCAET pour être intégrées dans le PLUi :

- Retenir le scénario +4°C du GIEC et sa déclinaison dans le rapport Adour-Garonne 2050 (- 30% des débits en période d'étiage) lors de la rénovation des stations d'épuration.
- Autoriser les constructions nouvelles si le gestionnaire de la station d'épuration a prévu des travaux de conformité intégrant le scénario +4°C.
- Généraliser les schémas de gestion des eaux de pluies en utilisant le scénario +4°C du GIEC (augmentation des épisodes d'orages stationnaires).
- Préserver les couvertures boisées (par exemple : espace boisé classé) dans les secteurs vulnérables (pentes).

La MRAe recommande de préciser le contenu et les conditions de réalisation des actions prévues en matière de réduction des vulnérabilités aux risques naturels et aux îlots de chaleur liés au changement climatique, en précisant les solutions concrètes et leur traduction dans les différentes pièces du PLUi.

Le programme d'actions du PCAET sera modifié pour préconiser dans le PLUi les règlements suivants :

- Eviter les zones constructibles dans les secteurs vulnérables à l'érosion et aux coulées de boue ou prévoir des obligations d'aménagement réduisant le risque.
- Conditionner les zones constructibles dans les secteurs vulnérables aux retraits gonflements des argiles à la mise en place d'aménagements réduisant le risque.
- Interdire les zones constructibles dans les zones inondables (crue centennale).
- Augmenter la désimperméabilisation et le verdissement lors des travaux d'aménagement sur sites existants.
- Intégrer le scénario + 4°C dans les projets d'aménagement (canicules, fortes pluies) : ombrages, limitation de l'imperméabilisation.

La MRAe recommande de prévoir dans le présent PCAET, les actions concrètes à mener pour réduire les polluants industriels sans attendre la détermination du profil olfactif des industries

La communauté de communes précise que des actions concrètes pour diminuer les pollutions atmosphériques sont déjà mises en œuvre par les industriels. La diminution des émissions de polluants atmosphériques est intégrée dans la fiche action 3.2.2 notamment dans le projet ZIBAC.

2 ÉVOLUTIONS DES RAPPORTS DU PCAET SUITE AUX REMARQUES DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

2.1 DIAGNOSTIC

2.1.1. LES DONNÉES CLIMAT AIR ÉNERGIE DES OBSERVATOIRES

Les données de consommation énergétique (AREC) par secteurs entre 2015 et 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Consommation d'énergie par secteur (GWh)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance 2015/2021
Consommation énergétique finale du secteur tertiaire	239	262	264	275	258	255	284	+18,7%
Consommation énergétique finale du secteur résidentiel	604	427	422	422	417	403	404	-33,1%
Consommation énergétique finale du secteur des transports	634	608	606	604	609	519	589	-7,1%
Consommation énergétique finale des secteurs agricole et sylvicole	66	66	66	65	64	55	55	-16,0%
Consommation énergétique finale du secteur industrie/déchets	2 174	2 364	2 385	2 144	1 991	1 725	1 765	-18,8%
TOTAL	3 718	3 726	3 744	3 510	3 339	2 957	3 098	-16,7%

Entre 2015 et 2021, on observe une diminution moyenne de 17% des consommations d'énergie.

Les données d'émissions de gaz à effet de serre (AREC) par secteurs entre 2015 et 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Emissions de gaz à effet de serre par secteurs (ktCO ₂)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance 2015/2021
Emissions de GES totales du secteur tertiaire	46	50	49	53	52	48	50	+8,2%
Emissions de GES totales du secteur résidentiel	88	49	48	48	46	44	42	-52,4%
Emissions de GES totales du secteur des transports	202	193	192	189	192	164	185	-8,8%
Emissions de GES totales des secteurs agricole et sylvicole	123	123	133	129	129	100	98	-20,6%
Emissions de GES totales du secteur industrie	307	303	296	275	265	246	258	-15,8%
Emissions de GES totales du secteur du traitement des déchets	10	10	7	9	9	9	9	-4,0%
TOTAL	776	728	726	704	693	612	642	-17,3%

Entre 2015 et 2021, on observe une diminution moyenne de 17% des émissions de gaz à effet de serre.

Les données de production d'énergie renouvelables (AREC et terrain) par filière entre 2015 et 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Production d'énergies renouvelables (GWh)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendances 2015-2021
Bois particuliers (AREC)	119	125,2	127,3	126,8	124,9	114,0	115,8	-3%
Solaire Thermique (AREC)	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	7%
Chaleur à partir de déchets (CCLO)	18	18	18	18	18	18	18	0%
Pompes à chaleur (AREC)	17	20	21	23	26	27	35	104%
Chaleur à partir de biomasse (AREC)	160	485	485	485	485	485	485	203%
Hydroélectricité (AREC) -	37	48	76	92	68	71	77	108%
Photovoltaïque (AREC)	14	15	16	17	20	26	68	394%
Electricité à partir de biomasse (AREC)	3	0	18	19	29	25	35	1286%
Agro-carburants (Terrain)	1410	1410	1410	1410	1410	1410	1410	0%
TOTAL	1 779	2 122	2 173	2 192	2 182	2 176	2 245	+26,2%

Entre 2015 et 2021, on observe une augmentation de 26% des productions d'énergies renouvelables.

Les données d'émissions de polluants atmosphériques (ATMO) entre 2005 et 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Polluants atmosphériques (tonnes)	2005	2015	2016	2017	2018	Tendances 2005-2018
Particules grossières <10 μ (PM10)	506	365	386	383	374	-26%
Particules fines < 2,5 μ (PM2,5)	318	196	194	183	178	-44%
Oxydes d'Azote (NOx)	2183	1 183	1 194	1 177	1 126	-48%
Dioxyde de soufre (SO2)	15 355	1 204	1 543	1 312	1 124	-93%
Composés Organiques Volatils (COV)	2 309	1 063	1 038	1 003	1 073	-54%
Ammoniac (NH3)	1 044	1 032	1 052	1 020	988	-5%

Entre 2005 et 2018 on observe une forte diminution des polluants atmosphériques principalement les dioxydes de soufre.

2.1.2. POTENTIELS DU TERRITOIRE

A la suite des remarques des personnes publiques associées, un travail d'évaluation des potentiels du territoire a été réalisé. Il est présenté dans ce chapitre.

Ce travail a pris comme année de référence l'année 2015.

Résidentiel

En 2015, le parc résidentiel du territoire était composé de 23 964 logements. En moyenne chaque logement mesure 109 m² et consomme 25 200 kWh soit une étiquette énergétique moyenne de 231 kWh/m². Chaque logement émet 3600 kg CO₂. 97% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la consommation d'énergie soit un contenu carbone de l'énergie de 141 gr de CO₂/kWh consommés.

Les hypothèses retenues pour estimer les potentiels sont :

- Rénover les 5 242 logements datant d'avant 1945 pour atteindre 100 kWh/m²/an.
- Rénover les logements construits entre 1945 et 2015 pour atteindre 80 kWh/m²/an.
- Diminuer de 20% la consommation d'énergie de la cuisson.
- Atteindre un contenu carbone de 20gr/CO₂/kWh.
- Diminuer de 40% les émissions de GES non énergétiques.

En appliquant ces hypothèses la consommation d'énergie diminue de 66% et les émissions de gaz à effet de serre de 93%.

Tertiaire

En 2015, le secteur tertiaire couvre 506 000 m² pour une consommation moyenne de 472 kWh par m² et un contenu carbone de l'énergie d'environ 146 gr de CO₂/kWh.

Les hypothèses retenues pour estimer les potentiels sont :

- Diminuer de 60% les besoins en chaleur et eau chaude sanitaire.
- Améliorer les rendements des appareils de 40%.
- Mettre en œuvre des actions de sobriété permettant de diminuer de 20% les consommations.
- Atteindre un contenu carbone de 20gr/CO₂/kWh.
- Diminuer de 90% les émissions de GES non énergétiques

En appliquant ces hypothèses la consommation d'énergie diminue de 57% et les émissions de gaz à effet de serre de 93%.

Transports

En 2015, les transports du territoire sont caractérisés par les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous.

Potentiel	2015		
	Consommation - (GWh)	trafic millions de km	kWh/km
Poids lourds	158,8	57,86275	2,74442539
Bus	1,2	0,43725	2,74442539
Voiture particulières	326	525,1	0,62083413
Véhicules utilitaires	132	141,6	0,93220339
2 roues	7	17,8	0,39325843
Train personnes	7,5	0,39	19
Trains marchandises	0,6	0,03	19
Total	633,1	743,2263158	6,49073525

Les hypothèses retenues pour estimer les potentiels sont :

- 100% des poids lourds et bus au gaz.
- 100% des voitures, motos et véhicules utilitaires à l'électricité.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des trains de 47%.
- Diminuer de 20% le trafic de poids lourds.
- Diminuer de 35% le trafic de voitures.
- Diminuer de 10% le trafic de véhicules utilitaires.
- Le trafic de trains de personnes est multiplié par 1.14.
- Le trafic de trains de personnes est multiplié par 31,5.

En appliquant ces hypothèses la consommation d'énergie diminue de 75% et les émissions de gaz à effet de serre de 97%.

Industrie et déchets

Le secteur industriel emploie 3 528 salariés. La consommation d'énergie est de 616 300 kWh/salarié. Le contenu carbone de l'énergie est de 134 gr/CO₂/kWh.

Les hypothèses retenues pour estimer les potentiels sont issues du shift Project :

- Diminuer de 40% les besoins via l'amélioration des procédés.
- Diminuer de 20% les besoins via la sobriété.
- Atteindre un contenu carbone de 20gr/CO₂/kWh.
- Diminuer de 90% les émissions liées aux déchets.

En appliquant ces hypothèses la consommation d'énergie diminue de 60% et les émissions de gaz à effet de serre de 92%.

Agriculture

En 2015, le secteur agricole consommait 66 GWh d'énergie et émettait 123 ktCO₂ dont 104 ktCO₂ (85%) issues des GES non énergétiques (méthane et protoxyde d'azote).

Les hypothèses retenues pour estimer les potentiels sont issues du shift Project :

- Améliorer de 20% le rendement des moteurs.
- 100% des terres en semi-direct.
- 100% séchage solaire.
- 15% de sobriété.
- Diminution de 60% de la consommation de viande.
- 60% de la SAU en bio.

En appliquant ces hypothèses la consommation d'énergie diminue de 51% et les émissions de gaz à effet de serre de 83%.

Stockage naturel de carbone

Le territoire de la CCLO s'étend sur 76 889 ha et stockait 74.91 ktCO₂ en 2015.

Les hypothèses retenues pour estimer les potentiels sont :

- La poursuite de l'augmentation du stock de carbone en forêt (+4%/an) pendant 35 ans.
- Stocker environ 1 tCO₂/ha/an sur les surfaces agricoles.

En appliquant ces hypothèses le territoire est en mesure de stocker 256 ktCO₂ par an.

Energies renouvelables, récupération et stockage

Le potentiel de production d'énergie renouvelable est basé sur les hypothèses suivantes :

- Photovoltaïque :
 - o Projets identifiés sur le territoire soit 104,5 MW
 - o 50% des sites industriels ont une installation de 250 kW soit 22MW
 - o 25% des surfaces tertiaires sont couvertes de photovoltaïque soit 34 MW
 - o Mobilisation des parkings de plus de 1500 m² soit 40 MW
 - o 30% des habitations ont une installation de 3 kW soit 17,5 MW
 - o 50% des exploitations agricoles ont une installation de 100 kW soit 17,5 MW
 - o 81 ha en agrivoltaïque soit 61,5 MW
 - o Total : 298 MW installés soit 358 GWh produit
- Hydroélectricité : Sites existants et potentiels issus d'une étude : 94 GWh.
- Chaleur renouvelable industrielle : sites et projets industriels en cours soit 1311 GWh
- Electricité à partir de biomasse : sites et projets industriels en cours soit 214 GWh
- Biocarburants : Sites et projets industriels en cours : 4 448 GWh
- Méthanisation : Sites et projets industriels en cours : 236 GWh
- Bois énergie : 1/3 des besoins en chaleur et eau chaude du résidentiel tertiaire : 153 GWh
- PAC : 1/3 des besoins en chaleur et eau chaude du résidentiel tertiaire : 153 GWh
- Géothermie : 1/3 des besoins en chaleur et eau chaude du résidentiel tertiaire : 153 GWh
- Solaire Thermique : 60% des besoins en chaleur : 41,4 GWh
- Micro-éolien (<12m) : 100 unités de 5 kW : 1 GWh
- Valorisation thermique des déchets : 18 GWh
- Valorisation électrique des déchets : 5 GWh
- Projet de stockage électricité : 600 GWh

TOTAL : 7 785 GWh

MW ou kW = puissance installée GWh = production annuelle d'énergie

Polluants atmosphériques

Le potentiel de diminution des émissions de polluants atmosphériques est proportionnel aux potentiels de diminution des gaz à effet de serre par secteur à partir des données de 2015.

2.1.3. SYNTHÈSE DES POTENTIELS DU TERRITOIRE

Potentiel de maîtrise de l'énergie :

Secteur	Consommation 2015 GWh	Potentiel GWh	% diminution
Résidentiel	603	-395	- 66%
Tertiaire	239,27	-137	- 57%
Transports	633,1	-474	- 75%
Industrie	2 174	-1305	- 60%
Agriculture	66	-34	- 51%
Total	3716	-2345	- 63%

En mettant en œuvre toutes les hypothèses de maîtrise de l'énergie, le territoire a la capacité à diminuer ses consommations de 2 345 GWh soit une baisse de 63%.

Potentiel de diminution des émissions de gaz à effet de serre

Secteur	Emissions 2015 ktCO2	Potentiel ktCO2	Evolution
Résidentiel	88	-82	-93%
Tertiaire	46	-43	-93%
Transports	202	-197	-97%
Industrie	317	-292	-92%
Agriculture	123	-102	-83%
Total	776	-715	-92%

En mettant en œuvre toutes les hypothèses de diminution des émissions de gaz à effet de serre le territoire a la capacité de diminuer ses émissions de 715 ktCO2 soit une baisse de 92%.

Potentiel de stockage naturel de carbone

ktCO2	2015	Potentiel	Evolution
Stockage de carbone	75	+181	X 2.41

En mettant en œuvre toutes les hypothèses de stockage naturel de carbone, le territoire a la capacité d'augmenter le stockage de carbone de 181 ktCO2 pour atteindre 255 ktCO2/an contre seulement 75 ktCO2/an en 2015, soit une multiplication par 2,41.

Potentiel de production d'énergies renouvelables :

Secteur	Production 2015 GWh	Potentiel GWh	% augmentation
Electricité	53,53	672	X 13
Chaleur	315	1 829	X 6
Carburants	1410	4 448	X 3
Biométhane	0	236	+ 236
Stockage	0	600	+ 600
Total	1 779	7 785	X 4,4

En mettant en œuvre toutes les hypothèses de développement de la production d'énergies renouvelables, de récupération et de stockage, le territoire a la capacité de produire 7 746 GWh soit une augmentation de 6 000 GWh représentant une multiplication par 4,4 des productions.

Potentiel de diminution des polluants atmosphériques :

Polluant	Emissions 2015 (tonnes)	Potentiel tonnes	Diminution (%)
Particules fines <10 μ (PM10)	366	-324	-89%
Particules fines < 2,5 μ (PM2,5)	196	-178	-91%
Oxydes d'Azote (NOx)	1 083	-1 105	-93%
Dioxyde de soufre (SO2)	1 203	-1 106	-92%
Composés Organiques Volatils (COV)	1 063	-979	-92%
Ammoniac (NH3)	1 031	-861	-83%

En mettant en œuvre toutes les hypothèses de diminution des émissions de polluants atmosphériques, le territoire a la capacité de diminuer les émissions de polluants entre 83% et 93%.

2.2 STRATÉGIE

2.2.1. ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE

A la suite des recommandations des personnes publiques associées, la communauté de communes a choisi de réajuster sa stratégie pour intégrer le PLH, l'avancée du PLUI et les dernières données fournies par les porteurs de projets industriels.

Dans ce cadre, la stratégie de la communauté de communes de Lacq Orthez a réajusté ses objectifs par secteurs. Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous l'évolutions des objectifs entre la première version du PCAET et ce réajustement :

Stratégie énergétique (consommation d'énergie et production ENR)

Année de référence SRADEET : 2010 Année de référence CCLO : 2015	SRADEET 2010-2050		Stratégie CCLO 1ère version		Stratégie CCLO Réajustement	
	2030	2050	2030	2050	2030	2050
Secteurs						
Résidentiel	-36%	-54%	-30%	-50%	-36%	-54%
Tertiaire	-36%	-54%	-30%	-50%	-36%	-54%
Transports	-34%	-61%	-30%	-50%	-34%	-61%
Industrie	-11%	-31%	-30%	-50%	+ 398%	+391%
Agriculture	-26%	-33%	-30%	-50%	-26%	+36%
TOTAL Evolution de la consommation d'énergie	-30%	-50%	-30%	-50%	+218%	+206%
% ENR	30%	100%	-	-	57%	67%

Stratégie climatique (émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone)

Année de référence SRADEET : 2010 Année de référence CCLO : 2015	SRADEET 2010-2050		Stratégie CCLO 1ère version		Stratégie CCLO Réajustement	
	2030	2050	2030	2050	2030	2050
Secteurs						
Résidentiel	-67%	-90%	-45%	-75%	-67%	-90%
Tertiaire	-67%	-90%	-45%	-75%	-67%	-90%
Transports	-45%	-94%	-45%	-75%	-45%	-94%
Industrie	-44%	-71%	-45%	-75%	+ 103%	-71%
Agriculture	-24%	-37%	-45%	-75%	-24%	-37%
TOTAL Evolution des émissions de Gaz à effet de serre	-45%	-75%	-45%	-75%	+15%	-75%
% neutralité carbone	-	100%	-	100%	12%	73%

Stratégie d'amélioration de la qualité de l'air

Année de référence : 2005	PREPA 2005-2030		Stratégie CCLO 1ère version et réajustement	
	2026	2030	2026	2030
Polluant				
Particules fines <10µ (PM10)	-27%	-57%	-27%	-57%
Particules fines < 2,5µ (PM2,5)	-27%	-57%	-27%	-57%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-69%	-50%	-69%
Dioxyde de soufre (SO2)	-55%	-77%	-55%	-77%
Composés Organiques Volatils (COV)	-43%	-52%	-43%	-52%
Ammoniac (NH3)	-4%	-13%	-4%	-13%

2.2.2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Stratégie pour le secteur résidentiel

En 2015, le parc de logements avait les caractéristiques suivantes :

- 23 964 logements (résidences principales)
- Moyenne de consommation : 222 kWh/m²/an
- Consommation globale : 603 GWh
- Emissions de GES : 88 ktCO₂

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Construire 2 200 nouveaux logements
- Rénover en moyenne 97% du parc existant soit :
 - o 739 logements par an
 - o 55% de gain énergétique par logement
 - o Privilégier les sources d'énergie bas carbone

Avec de tels objectifs le parc de logements en 2050 devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- 26 664 logements (résidences principales)
- Consommation de 88 kWh/m²/an
- Consommation globale de 278 GWh soit une baisse de 54%
- Emissions de GES : 8 ktCO₂ soit une baisse de 90%

Les objectifs opérationnels de la stratégie résidentiel 2030 sont :

- **Construire 2 000 logements**
- **850 rénovations par an bénéficiant de subventions dont :**
 - o **350 rénovations multi-travaux**
 - o **500 rénovations mono-travaux**
- **Viser les logements les plus énergivores**
- **Baisser de 36% les consommations d'énergie dans les logements communaux entre 2015 et 2030.**

Stratégie pour le secteur tertiaire

En 2015, le parc tertiaire avait les caractéristiques suivantes :

- 506 000 m²
- Moyenne de consommation : 472 kWh/m²/an
- Consommation globale : 239 GWh
- Emissions de GES : 46 ktCO₂

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Augmenter le parc tertiaire pour accueillir 2200 habitants
- Rénover en moyenne 3% du parc existant par an
- Diminuer de 60% les consommations d'énergie par bâtiments

Avec de tels objectifs le parc tertiaire en 2050 devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- 525 000 m²
- 209 kWh/m²/an
- Consommation globale de 110 GWh soit une baisse de 54%
- Emissions de GES : 4 ktCO₂ soit une baisse de 90%

Les objectifs opérationnels de la stratégie tertiaire 2030 sont :

- **Rénover 40% des surfaces tertiaires**
- **Viser les bâtiments les plus énergivores**
- **Diminuer de 36% la consommation d'énergie sur le patrimoine public**
- **100% de l'éclairage public en Led**

Stratégie pour le secteur transport

En 2015, les transports avaient les caractéristiques suivantes :

	Conso GWh	km millions	kWh/km
	159	58	2,7
	1	0,4	2,7
	326	525	0,6
	132	142	0,9
	7	18	0,4
	8	0,39	19
	1	0,03	19
633 GWh - 202 ktCO2 - 0% de véhicules verts			

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Amélioration de l'efficacité énergétique et verdissement du parc de véhicules
- Intégration des nouveaux projets et de la population sans augmentation du trafic soit :
 - o Une baisse de 4% des déplacements par habitant
 - o Une augmentation de 56% des transports de marchandises en train.

Avec de tels objectifs le transport en 2050 devrait avoir les caractéristiques suivantes :

	Conso GWh	km millions	kWh/km	% véhicules vert
	89,1	57,86	1,54	77%
	0,7	0,44	1,54	77%
	108,3	525,10	0,21	84%
	41,2	141,60	0,29	84%
	2,3	17,80	0,13	84%
	4,9	0,39	12,49	-34%
	0,4	0,05	11,49	-39%
247 GWh - 12 ktCO2				
		(-61%)	(-93%)	

Les objectifs opérationnels de la stratégie transport 2030 sont :

- **1 réseau de parking relais pour le covoiturage**
- **320 bornes de recharges pour véhicules électriques**
- **Implanter 86 km de pistes cyclables**
- **2 stations de carburants verts dédiées aux camions**
- **Exemplarité sur le patrimoine des collectivités : 43% de véhicules verts**

Stratégie pour le secteur agricole

En 2015, le secteur agricole avait les caractéristiques suivantes :

- 44 402 ha de SAU
- Moyenne de consommation : 1480 kWh/ha/an
- Consommation globale : 66 GWh
- Emissions de GES : 123 ktCO₂

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Amélioration du rendement des moteurs
- Eco-conduite et semi direct
- 33% du séchage via des énergies renouvelables
- Diminution de 37% des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) en raison d'une meilleure gestion des engrais
- Diminution de 37% des émissions de méthane (NH₄) en raison d'une meilleure gestion des effluents et de l'alimentation animale.

Avec de tels objectifs le secteur agricole devrait avoir les caractéristiques suivantes en 2050 :

- 44 127 ha (consommation de 75ha agricoles -attente des données PLUI)
- 1 003 kWh/ha/an
- Consommation globale de 44 GWh soit une baisse de 33%
- Emissions de GES : 77 ktCO₂ soit une baisse de 37%

Les objectifs opérationnels de la stratégie agriculture 2030 sont :

- **Encourager l'éco-conduite et l'amélioration du rendement des moteurs**
- **Augmenter les surfaces en semi-direct**
- **Augmenter la part de biocarburant**

Stratégie pour le stockage naturel de carbone

En 2015, les espaces naturels, agricoles et forestiers stockaient du carbone dans les proportions suivantes :

ktCO2	Flux annuel
Forêt	88,5
Prairies	3,01
Haies	2,88
Changement d'affectation des sols	-8,48
Produits bois	1,11
Cultures	-13,43
Vignes et vergers	1,32
74,91 ktCO2 soit 10% des émissions du territoire	

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Mobiliser 56% du potentiel de stockage de carbone de la forêt
- Mobiliser 56% du potentiel de stockage de carbone des espaces agricoles
- Augmenter de 18% le linéaire de haies

Avec de tels objectifs, en 2050, le stockage de carbone dans les espaces naturels, agricoles et forestiers devraient avoir les caractéristiques suivantes :

ktCO2	Flux annuel
Forêt	113,5
Prairies	3,4
Haies	3,4
Changement d'affectation des sols	0
Produits bois	1,11
Cultures	21,4
Vignes et vergers	1,3
144 ktCO2 = stockage de carbone x 1,9 comme pour le SRADDET	

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2030 sont :

- **Implanter 145 km de haies entre 2015 et 2030**
- **Ne pas dépasser 226 ha de coupe forestière par an (soit 0,8% des surfaces forestières)**
- **Diminuer les pratiques agricoles favorisant le déstockage de carbone**

Stratégie pour le secteur industriel

En 2015, le secteur industriel avait les caractéristiques suivantes :

- 3528 salariés
- Moyenne de consommation : 616 000 kWh/salarié/an
- Consommation globale : 2 174 GWh
- Emissions de GES : 317 ktCO₂

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Accueillir 1 600 emplois industriels
- Supprimer les produits pétroliers
- Multiplier par 3,15 la production de biocarburants
- Multiplier par 11 la consommation d'électricité qui sera bas carbone en 2050
- Diminuer de 94% le contenu carbone de l'énergie

Avec de tels objectifs le secteur industriel devrait avoir les caractéristiques suivantes en 2050 :

- 5 128 salariés
- Moyenne de consommation : 2 022 000 kWh/salarié/an
- Consommation globale : 10 677 GWh (+491%)
- Emissions de GES : 93 ktCO₂ (-75%)

Les objectifs opérationnels de la stratégie industrie/déchets 2030 sont :

- **Accueillir 1 600 emplois industriels**
- **Multiplier par 3,15 la production de biocarburants**
- **Diminuer de 56% le contenu carbone de l'énergie**
- **Arrêt de l'enfouissement des déchets**

Stratégie pour les énergies renouvelables

En 2015, la production énergies renouvelables avait les caractéristiques suivantes :

- Production d'électricité : 53.5 GWh
- Production de Chaleur : 315 GWh
- Carburants : 1 410 GWh
- Biométhane : 0 GWh
- Stockage : 0 GWh
- Total : 1 779 GWh

Les objectifs opérationnels de la stratégie 2050 sont :

- Photovoltaïque :
 - o Projets identifiés sur le territoire soit 104.5 MW
 - o 50% des sites industriels ont une installation de 250 kW soit 22MW
 - o 25% des surfaces tertiaires sont couvertes de photovoltaïque soit 34 MW
 - o Mobilisation des parkings de plus de 1500 m² soit 40 MW
 - o 30% des habitations ont une installation de 3 MW soit 17,5 MW
 - o 50% des exploitations agricoles ont une installation de 100 kW soit 17,5 MW
 - o 81 ha en agrivoltaïque soit 61,5 MW (dans l'attente de la stratégie départementale en cours d'élaboration)
 - o Total : 298 MW installés soit 358 GWh produit

- Hydroélectricité : Sites existants et potentiels issus d'une étude : 94 GWh.
- Chaleur renouvelable industrielle : sites et projets industriels en cours soit 1311 GWh
- Electricité à partir de biomasse : sites et projets industriels en cours soit 214 GWh
- Biocarburants : Sites et projets industriels en cours : 4 448 GWh
- Méthanisation : Sites et projets industriels en cours : 236 GWh
- Bois énergie : 1/3 des besoins en chaleur et eau chaude du résidentiel tertiaire en 2050 : 87 GWh
- PAC : 1/3 des besoins en chaleur et eau chaude du résidentiel tertiaire en 2050 : 87 GWh
- Géothermie : 1/3 des besoins en chaleur et eau chaude du résidentiel tertiaire en 2050 : 87 GWh
- Solaire Thermique : 10% des besoins en chaleur : 4 GWh
- Micro-éolien (<12m) : 100 unités de 5 kW : 1 GWh
- Valorisation thermique des déchets : 18 GWh
- Valorisation électrique des déchets : 5 GWh
- Projet de stockage électricité : 600 GWh

Avec de tels objectifs la production d'énergies renouvelables devrait être la suivante en 2050 :

- Production d'électricité : 672 GWh
- Production de Chaleur : 1 593 GWh
- Carburants : 4 448 GWh
- Biométhane : 236 GWh
- Stockage : 600 GWh

Total : 7 750 GWh

Les objectifs opérationnels de la stratégie ENR 2030 sont :

- **Production d'électricité : 329 GWh**
- **Production de Chaleur : 1520 GWh**
- **Carburants : 4 096 GWh**
- **Biométhane : 236 GWh**
- **Stockage : 600 GWh**

Total : 6 781 GWh

Stratégie d'adaptation

La stratégie d'adaptation du territoire à l'horizon 2030 est décrite dans le document ci-dessous.

Risques	Diagnostics	Objectifs 2030
Canicules	Plusieurs zones urbanisées vulnérables aux îlots de chaleur	Augmenter la désimperméabilisation et le verdissement dans les zones urbaines à risque « îlot de chaleur » identifiées dans le PCAET
Inondations	3 532 bâtiments en zone inondable centennale	Diminuer la part des bâtiments en zones inondables
Fortes pluies	11 schémas de gestion des eaux pluviales	30 schémas de gestion des eaux pluviales Diminution du nombre de journées de déversement des équipements d'eaux usées.
Sécheresses	22 stations d'épuration dont 8 non conformes (36%)	100% des stations sont conformes au débit d'étiage du rapport Adour-Garonne 2050 (-30% de débit en période d'étiage)
	Rendement réseaux (en cours d'étude)	Amélioration du rendement des réseaux
	18 096 342 m ³ d'eau prélevés en 2019	Diminution des prélèvements en cours d'eau et nappe aquifère en période d'étiage
Trame Verte	27 000 ha de forêt et 1867 km de haie	Maintien des surfaces boisées
Trame bleue	1200 ha de zones humides	Maintien des surfaces en zones humides

2.3 SYNTHÈSE

2.3.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La stratégie du territoire vise à :

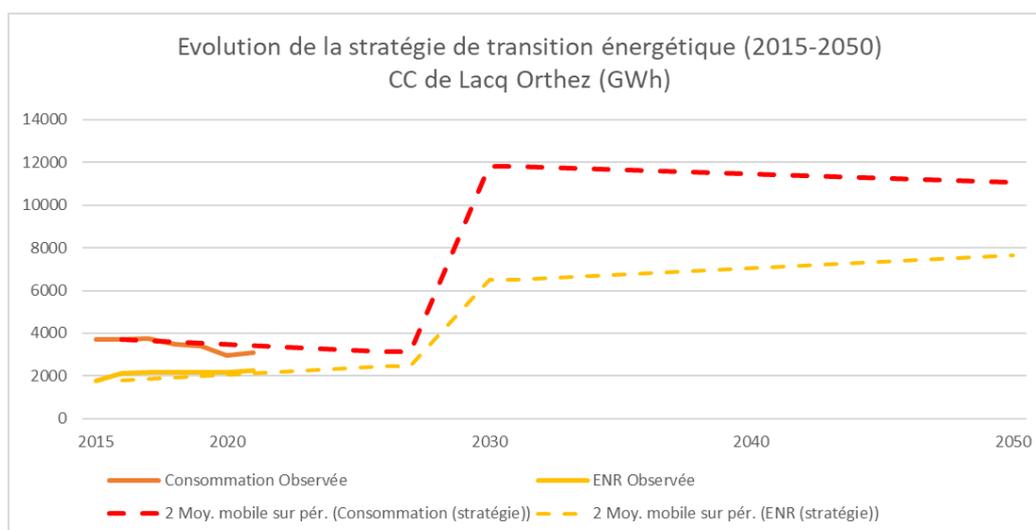
- Accueillir des industries des biocarburants
- Valoriser le potentiel ENR du territoire
- Augmenter la consommation d'énergie bas carbone
- Diminuer les consommations d'énergie dans les autres secteurs que l'industrie

La consommation d'énergie est multipliée par 4 mais provient majoritairement de sources renouvelables.

La consommation d'hydrocarbures diminue de 59% entre 2015 et 2030 et 91% entre 2015 et 2050.

La part de la production d'énergie renouvelable sur la consommation passe de 48% en 2015 à 66% en 2050.

Ainsi, dans un tel scénario, le territoire participe activement à l'indépendance énergétique du territoire national.



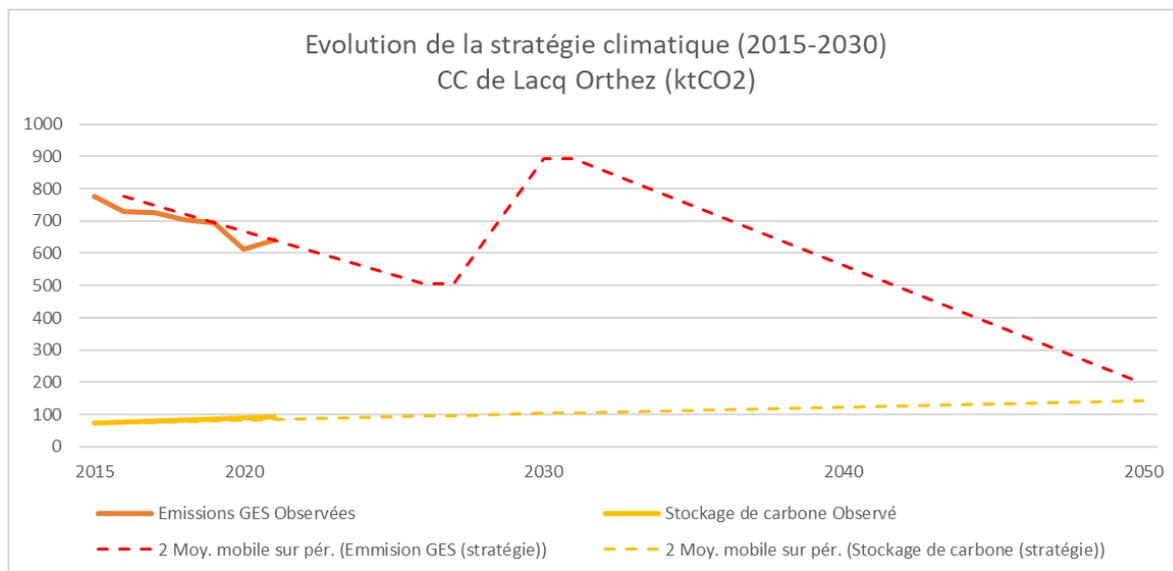
Secteurs GWh	2015	2026	2030	2050
Résidentiel	603	415	384	278
Tertiaire	239	165	152	110
Transports	633	491	416	247
Industrie	2 174	2 019	10 829	10 677
Agriculture	66	54	49	44
Consommation d'énergie totale	3 716	3 144	11 830	11 356
Consommation hydrocarbures	2 606	1 316	1 078	245
Production ENR	1 779	2 471	6 781	7 550
% d'autonomie énergétique	48%	79%	57%	66%

2.3.2. TRANSITION CLIMATIQUE

La stratégie du territoire vise à :

- Diminuer les émissions de GES de 75% entre 2015 et 2050
- Valoriser le potentiel de stockage de carbone sur le même rythme que la région Nouvelle aquitaine et atteindre 73% de neutralité carbone

Dans ce scénario le territoire participe activement à la décarbonation de l'économie française.

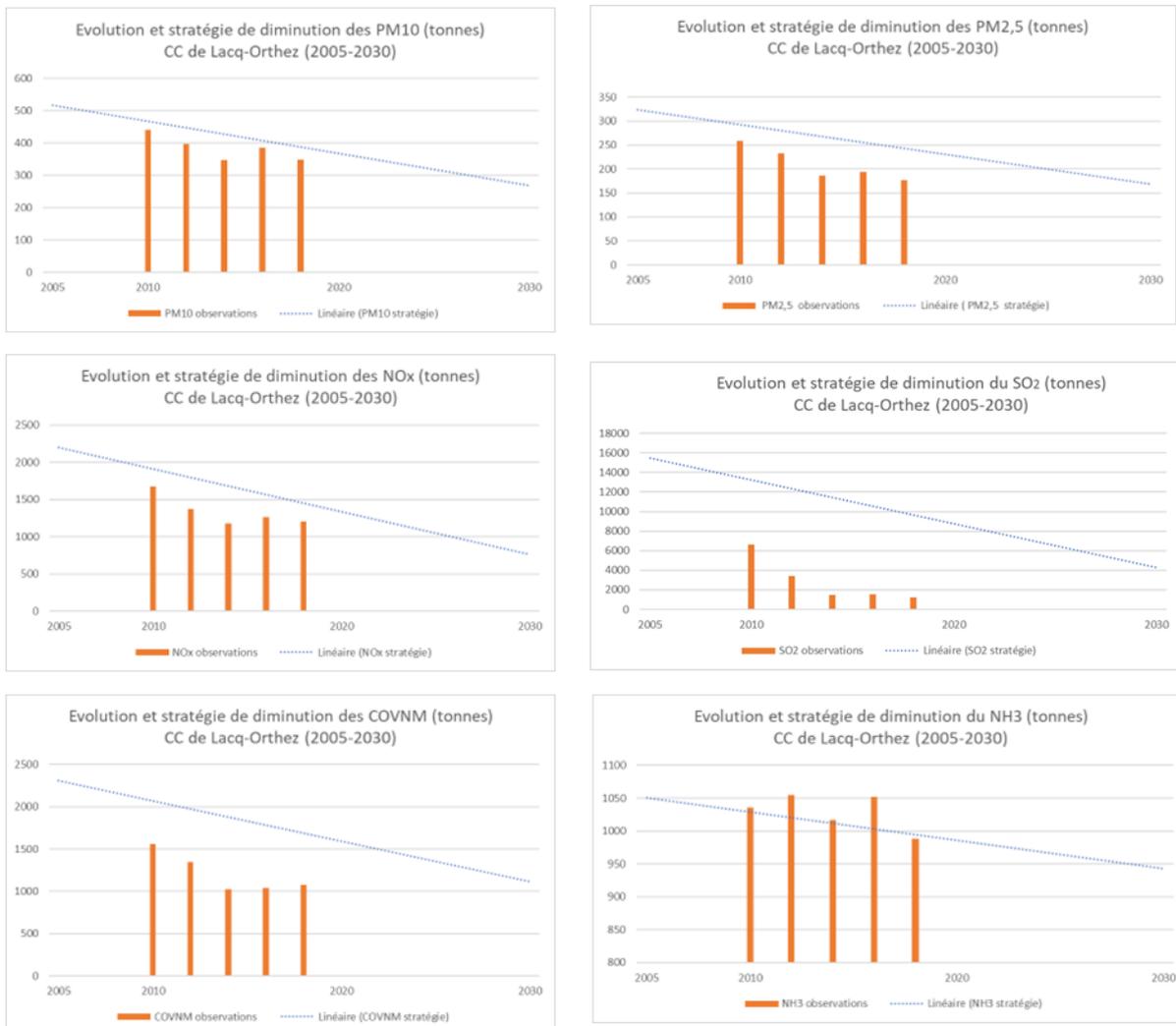


Secteurs - ktCO2	2015	2026	2030	2050
Résidentiel	88	38	29	8
Tertiaire	46	20	15	4
Transports	202	140	110	12
Industrie	317	206	645	93
Agriculture	123	103	94	78
Emissions de GES	776	507	893	196
Stockage naturel de carbone	75	97	105	144
% neutralité carbone	10%	19%	12%	73%

2.3.3. STRATÉGIE DE QUALITE DE L'AIR

La stratégie du territoire vise à diminuer les émissions de polluants atmosphériques en respectant le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (2005-2030).

Cette stratégie sera réévaluée à mi-parcours suite à un travail avec ATMO Nouvelle Aquitaine.



Polluants	2005 (estimation)	2026	2030	Evolution 2005-2030
PM10	506	369	218	-57%
PM2,5	318	232	137	-57%
NOx	2183	1 092	677	-69%
SO2	15355	6 910	3 532	-77%
COV	2309	1 316	1 108	-52%
NH3	1044	1 002	908	-13%

2.3.4. L'OBSERVATOIRE DU PCAET

L'observatoire doit permettre de suivre, à minima, l'évolution des objectifs opérationnels :

- **Habitat** : nombre de logements rénovés /an et impact climat air énergie.
- **Tertiaire** : surfaces tertiaires rénovées par an.
- **Industrie** : évolution de la production industrielle et son impact sur le climat, l'air et l'énergie.
- **Agriculture** : évolution des surfaces agricoles et des pratiques favorables à l'environnement.
- **Forêt** : suivi des coupes de bois.
- **Transport** : évolution de la flotte de véhicules, évolution des km parcourus /mode, suivi des infrastructures...
- **ENR** : suivi des productions, des sites, des puissances installées.
- **Adaptation** : Suivi des événements climatiques, suivi des risques (% population en ZI) et des impacts (km de voirie dégradée ...). Suivi du % de verdissement dans les zones à risque îlot de chaleur.